



**N° 25.33**

**Attribution partielle du marché  
de services des assurances  
n° 25.04**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,  
Le bureau dûment convoqué le 06/08/2025  
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT  
Et les délibérations 20.28 et 25.10  
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 03 septembre 2025  
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

Pouvoir : 0

Excusés :

**PRESENTS :**

Monsieur CASTAING Patrick  
Madame DEBES Céline  
Monsieur FAYET Michel  
Monsieur FIORINI Patrick  
Monsieur MARMONIER Pierre  
Monsieur ROSET Patrick

Il est exposé :

Une consultation a été publiée pour les services des assurances avec pour date et heures limites de réception des offres le 18 juillet 2025 à 12 h 00.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 03 septembre 2025 à 15 h 00.

La commission a attribué le marché selon les lots suivants :

**Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes : déclaration d'infiructuosité suite constatation absence d'offre**

**Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes : au courtier Paris Nord Assurances Services (PNAS), pour un montant estimatif pour 2026 de 7 758.17 € HT, soit 8 636.41 € TTC, prestation complémentaire comprise.**

**Lot 3 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes : déclaration d'infiructuosité suite constatation absence d'offre**

**Lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité et de la protection fonctionnelle des agents et des élus : déclaration d'infiructuosité suite constatation absence d'offre**

**Lot 5 : assurance des prestations statutaires : au courtier YVELIN SAS, pour un montant estimatif pour 2026 de 180 768.93, soit un taux de 5.55 %.**

**Lot 6 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes – Déchetterie : déclaration d'infiructuosité suite constatation absence d'offre**

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré et l'unanimité,

Le Bureau,

- **DECLARE** infructueux les lots 1, 3, 4 et 6 de ce marché,
- **ATTRIBUE** le lot 2 de ce marché au courtier Paris Nord Assurances Services (PNAS),
- **ATTRIBUE** le lot 5 de ce marché au courtier YVELIN SAS,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à poursuivre la procédure de consultation pour les lots infructueux,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce marché en totalité ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délais de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré le 03 septembre 2025

Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de  
publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 03 septembre 2025**

Michel FAYET,  
Président

